

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/02/2026 - B2026/000420 - 2021 B 00916 - 504 977 851 - AASIS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise		AASIS		TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE 05-FEV. 2026 SALON-DE-PROVENCE		
Adresse de l'entreprise		150 impasse de la terrasse des pins 13122 ventabren				
SIRET		50497785100014				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12				
		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le 30/06/2025		
ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions	Net
				1	2	3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	14418	030	13259
	Immobilisations financières * (1)		040	181792	042	181792
	Total I (5)		044	196210	048	13259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	2919	074	2919
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	88089	086	88089
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	91008	098	91008
	Total général (I + II)		110	287218	112	13259
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	50000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	500		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)		132	925		
	Report à nouveau		134	231744		
	Résultat de l'exercice		136	(28086)		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	255083		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	2820		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	2700		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)		172			
	Comptes courants d'associés		173	13356		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	18876			
Total général (I + II + III)		180	273959			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

B

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AASIS		Exercice N clos le			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
						30/06/2025			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Blens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	20000		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	269		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	20269	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	16193		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		668	244	713		
	Rémunérations du personnel *					250	298		
	Charges sociales (cf. annexe 380)					252	418		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, et 3 du CGI)		255			254	1732		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	29001		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	48355	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(28086)	
Produits financiers (III)		280				284			
Charges financières (V)						290			
Produits exceptionnels (IV)						300			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(28086)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	28086		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divertissements dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quinquies A	181				
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	28086
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	28086

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

P

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AASIS				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6120	444	446	6120		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8298	472	476	8298		
Immobilisations financières		480	210792	482	484	29000	486	181792
TOTAL		490	225210	492	494	29000	496	196210
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3229	532	534	4961		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	8298	562	564	8298		
TOTAL		570	11527	572	574	13259		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

B

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AASIS	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
TOTAL	770	775	780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 Ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860	28086		
Total des déficits restant à reporter		870	28086		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 4000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 1622
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

B

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement ou moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2025-06-30 N° SIRET : 50497785100014
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AASIS
ADRESSE (voie) : 150 impasse de la terrasse des pins
CODE POSTAL : 13122 VILLE : ventabren

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	5000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	5000

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom de famille : jammes Prénom(s) : Pierre
Nom d'usage : % de détention : 66.00 Nb de parts ou actions : 3350
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays : FR
Adresse : 150 impasse de la terrasse des pins
13122 ventabren

Nom de famille : jammes Prénom(s) : Pierric
Nom d'usage : % de détention : 11.00 Nb de parts ou actions : 550
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays : FR
Adresse : 24 avenue de la terrasse
78360 Montesson

Nom de famille : jammes Prénom(s) : Carine
Nom d'usage : % de détention : 11.00 Nb de parts ou actions : 550
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays : FR
Adresse : 13410 lambesc

Nom de famille : jammes Prénom(s) : florence
Nom d'usage : % de détention : 11.00 Nb de parts ou actions : 550
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays : ES
Adresse : 11380 Tarifa

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2025-06-30
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AASIS
ADRESSE (voie) : 150 impasse de la terrasse des pins
CODE POSTAL : 13122 VILLE : ventabren

N° SIRET : 50497785100014

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	
--	--

Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Toutefois à date de remise</i>	
Exercice ouvert le		01/07/2024		et clos le	
		30/06/2025		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AASIS			150 impasse de la terrasse des pins		
SIRET : 50497785100014			13122 ventabren		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
				28086	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sédecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				MACOMPTA.FR - www.macompta.fr	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
OGA/OMGA : Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : Lieu :		
			Qualité et nom du signataire :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

3

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS, DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)			payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI); * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)		
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								0%	15%	19%
					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

B

AASIS

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €
Siège social : 150 Impasse de la Terrasse des Pins – 13122 Ventabren
RCS Salon de Provence 504 977 851

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept Novembre, à 17 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Pierre JAMMES,

Propriétaire de trois mille trois cent cinquante parts, ci 3350 parts

Madame Florence JAMMES,

Propriétaire de cinq cent cinquante parts, ci 550 parts

Monsieur Pierric JAMMES,

Propriétaire de cinq cent cinquante parts, ci 550 parts

Madame Carine JAMMES épouse PLAGNARD,

Propriétaire de cinq cent parts, ci 500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :..... 5 000 parts

Monsieur Pierre JAMMES préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social

pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la gérance

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Les associés s'interrogent à nouveau sur l'avenir de la société suite à l'arrêt des prestations de conseil pour la société Turenne Hôtellerie.

Ils valident l'idée d'un investissement rapide dans un domaine agricole pour y développer une activité arboricole, quitte à faire de nouveaux investissements en ce sens avec les excédents de trésorerie disponibles.

Le gérant stipule qu'il pourrait faire des apports en compte courant pour compléter, si nécessaire, les sommes disponibles dans la société pour permettre cet investissement.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 lesquels font apparaître une perte de 28086€

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 28086 euros de la manière suivante :

2.13. ORIGINE :

Résultat de l'exercice (perte).....	(28086) €
Réserve légale	500 €
Autres Réserves	925 €
Report à nouveau	231744 €
Total à affecter	205083 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

Réserve légale	500 €
Autres Réserves	925 €
Report à nouveau.....	203658 €
Total à affecter	205083 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Rémunération de la gérance

L'assemblée générale constate que le Gérant n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de gérant, pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures .

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance, par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Le Président de l'Assemblée

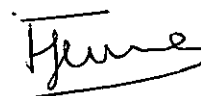


Les associés

Monsieur Pierre JAMMES



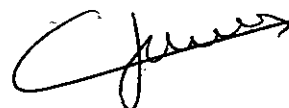
Madame Florence JAMMES



Monsieur Pierric JAMMES



Madame Carine JAMME



AASIS

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €
Siège social : 150 Impasse de la Terrasse des Pins – 13122 Ventabren
RCS Salon de Provence 504 977 851
(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Chers Associés,

Vous avez été convoqué en Assemblée Générale Ordinaire en exécution des prescriptions légales et statutaires afin qu'il vous soit présenté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et pour vous soumettre l'approbation des comptes dudit exercice.

Le présent rapport de gestion a été établi par le Gérant de la Société.

Les comptes ont été établis et présentés conformément aux dispositions légales.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition selon les formes et délais qu'elle prévoit.

Vous trouverez ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Il est précisé que les états financiers qui vous sont présentés sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation résultant des dispositions du Plan Comptable Général, dans le respect des textes légaux en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'annexe comptable jointe vous indique le détail des options retenues pour l'arrêté de ces comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité 2024 / 2025 a enregistré les dernières prestations de conseil auprès des fonds

d'investissement Turenne Hôtellerie et des mandats de présidence associés. En effet, après accord de la COB, une réorganisation est intervenue chez Turenne Hôtellerie qui a créé un véhicule de gestion spécifique pour le suivi de la gestion des hôtels acquis par les différents fonds d'investissement. De ce fait, cette nouvelle filiale de Turenne Hôtellerie assure désormais la présidence des dits hôtels ; consécutivement, tous les mandats de présidence donnés à des entités externes au groupe-comme ceux dont bénéficiaient votre société- ont été dénoncés.

Des prestations de conseil sur des missions ponctuelles auprès des hôtels du groupe restent possibles et votre société répondra favorablement à toute demande du groupe Turenne avec lequel les relations restent excellentes après plusieurs années de collaboration.

La nouvelle activité de conseil paysagiste dans le cadre de l'objet social élargi depuis l'AGE du 25 mai 2021 a été limitée avec des prestations en cours de développement de facturation. La recherche de terrains agricoles dans la région Provence en vue de développer une activité d'arboriculture, en particulier arbousier et pistachier est toujours en cours avec une ou deux perspectives intéressantes qui pourraient se concrétiser.

Le terrain actuellement mis à disposition par la SCI Vinitouta selon les termes d'un commodat signé en 2021 fait l'objet d'un début d'exploitation.

Au cours de l'exercice social clos le 30 juin 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires comptable de € 20 236 € constitué donc uniquement de prestations de conseil.

Les charges d'exploitation principalement composées des impôts, taxes et versements assimilés et autres achats et charges externes ont été maîtrisées. Votre gérant n'est pas salarié et aucune autre charge de personnel n'existe.

Le résultat d'exploitation avant provision pour créance irrécouvrable rattachée à des participations s'élève à 915 €.

Une provision de 29000€ pour une ancienne créance irrécouvrable rattachée aux participations de votre société dans la société de conseil lwips compte tenu de la situation très préoccupante de cette dernière.

Après imputation de cette provision déductible, l'exercice se solde par une perte nette de 28086 €.

Au bilan, l'actif immobilisé s'élève à 182951 € essentiellement constitué de la participation dans la SCI Vinitouta; la société bénéficie d'une trésorerie positive de 88089 € à la fin de l'exercice € avec un crédit de TVA à récupérer de 2156€.

Au passif, les autres dettes sont essentiellement dues au compte courant de votre gérant qui s'élève à 13356 €.

Au 30 juin 2025, les capitaux propres s'élèvent à 255082 €, après imputation de la perte de l'exercice pour un capital social de 50 000 €.

Evènements significatifs post clôture

Nous pourrions envisager l'éventuelle cessation d'activité de votre société à l'issue de l'exercice 2025/2026 si aucune autre activité n'était développée et en particulier si les perspectives en matière de conseil en paysagisme et d'activité d'arboricole s'avéraient

négatives.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES

L'évolution de l'activité de conseil est pour liée comme indiqué ci-dessus aux missions ponctuelles que pourraient confier le groupe Turenne à votre société.
Par ailleurs le développement de l'activité est lié au succès du développement de l'activité arboricole .

SITUATION DES FILIALES

NÉANT

RÉSULTATS - AFFECTATION

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 28086 € qu'il vous est proposé d'affecter au « Report à nouveau » qui présenterait alors un solde créditeur de 203658 €.

Il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICEL L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

AASIS
Par : M. Pierre Jammes
Le 15 octobre 2025

Le Gérant

